



1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET INTEGRATION DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES

Les démissions de M. Grégory VANNIER et de Mme Florence CRUCHET entraînent l'installation d'un nouveau conseiller issu de la liste « VIVE CHATEAU-RENAULT ».

- **Le Conseil Municipal a installé dans sa nouvelle fonction :**

M. Christian BENOIS

- **Le Conseil Municipal, à la Majorité** (1 abstention M. Bonnamy), **a intégré M. BENOIS dans différentes commissions municipales et organismes** (liste consultable en mairie).

2 - MISE A L'ETUDE D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Par délibérations en date du 7 septembre 2009, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU, par révision du Plan d'Occupation des Sols) et la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 institue les Aires de mises en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en remplacement des ZPPAUP.

Une commission locale doit être constituée par délibération du conseil municipal.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité** (5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia) :

- **DECIDE** la mise à l'étude d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en lieu et place de la ZPPAUP en cours d'étude,

- **DECIDE** la mise en place les modalités de concertation prévues à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme :

- * documents d'étude consultables en mairie
- * exposition permanente des documents d'étude
- * réunion publique
- * possibilité d'adresser des observations écrites à la commission locale

- **DECIDE** la création d'une commission locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en application des règles contenues dans l'AVAP. Cette commission est constituée de :

- cinq représentants du Conseil Municipal dont le Maire qui assurera la présidence de la commission
- le Préfet ou son représentant
- le Directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant
- le Directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant
- deux personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental local
- deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernées

- **AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention pour les frais d'études actualisés (une telle subvention avait été demandée lors du lancement de la ZPPAUP)

(l'Architecte des Bâtiments de France assiste aux réunions de la commission avec voix consultative.)

3 - CONVENTION PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE DES CANALISATIONS

Le projet de réutilisation des eaux épurées en irrigation céréalière nécessite la signature d'une convention portant création de servitude.

Les frais d'enregistrement aux hypothèques et d'établissement des servitudes seront supportés par la commune.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer les conventions avec les propriétaires et les exploitants concernés.**

4 - DECISION MODIFICATIVE

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative ci-après :**

Fonctionnement

Dépenses

Article 7391172 : Dégrèvement de TH sur les logements vacants + 1 000 €

Recettes

Article 758 : Produits divers de gestion courante + 1 000 €

5 - FORMATIONS DU PERSONNEL

- ◆ **Formation bureautique organisée par le CNFPT d'Indre et Loire :**

Perfectionnement Word - Coût : 160 €.

◇ **Formation espaces verts organisée par le Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire :**

Gestion et management « durable » d'un service espaces verts - Coût : 604 €

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer les conventions à intervenir.**

6 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE ANNEE 2011 - 2012

Dans le cadre de la Classe d'Intégration Scolaire, une participation de 319 € sera demandée aux communes de résidence pour les charges de scolarité.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à demander aux communes concernées leur participation financière pour les frais de scolarité.**

7 - MUSICO'CHATO : partenariat financier

Afin de formaliser nos partenariats il a été envisagé la vente d'espaces (flyers et affiches), où seront insérés les logos de nos partenaires.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à 250 € le tarif de vente d'espaces publicitaires.**

8 - ACCEPTATION D'UN DON

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le don de cent soixante dix euros et quarante-cinq centimes versé par l'Association Les Amis des Orgues.**

9 - RESEAU D'ECOUTE ET D'AIDE AUX PARENTS (REAAP)

Depuis novembre 2010, avec le soutien technique de la CAF Touraine, la ville de Château-Renault a mis en place un Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Aide aux Parents, coordonné par le Service Animation & Jeunesse.

Le REAAP de Château-Renault en action :

- Plus de 100 services et actions répondant aux préoccupations des parents ont été recensés.
- Les familles ont un bon niveau de connaissance des services proposés.
- Besoins à mettre en œuvre :
 - lieu d'échanges entre parents,
 - transport en commun pour les familles,
 - facilité d'accès, en termes de coût, aux activités sportives et culturelles (Passeport Loisirs Jeunes),
 - difficultés vécues par les parents avec leurs enfants adolescents.

Depuis le 26 janvier dernier, un premier groupe de travail a réalisé un rendez-vous mensuel permettant à une dizaine de parents de se retrouver autour de sujets de préoccupation parentale. Ce rendez-vous s'intitule « Les parents ont la parole ».

Pour 2012, il est envisagé que ce temps de parole soit animé par « L'atelier des parents ».

Cette intervention nécessite la demande d'une subvention auprès de la CAF Touraine pour un montant de 1 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ a autorisé M. le Maire à signer la Charte REAAP,
- ✓ a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention de 1 150 € auprès de la CAF Touraine pour l'animation de l'action « Les parents ont la parole ».

10 - TARIFS SEJOUR A PARIS

Dix adolescents de Château-Renault séjourneront à Paris du 24 au 27 avril 2012.

Les jeunes concernés dans l'organisation du séjour ont récolté par le biais d'actions, un financement près de 500 €

La participation de la ville de Château-Renault s'élève à 600 €.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la participation des familles pour un montant de 100 € par jeune.**

11. ADMISSIONS EN NON VALEUR

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a admis en non valeur les recettes irrécouvrables suivantes :**

◆ Cantine	2 127,47 €
◆ ALSH	0,30 €
◆ Garderie	80,18 €
◆ Oxygène	0,97 €
◆ Divers	48,59 €

12. REMISE EN FONCTIONNEMENT DE L'HORLOGE DE LA TANNERIE PELTEREAU-TENNESON : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le projet vise à remettre en état de fonctionnement le mécanisme de l'horloge située en partie haute de la sèche d'été de l'ancienne tannerie Peltreau-Tenneson.

Le montant des travaux s'élève à 2 454 € HT (2 934,98 € TTC).

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général d'Indre et Loire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional du Centre (via Pays Loire Touraine).**

13. AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU COLLEGE A. BAUCHANT

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a adopté une convention avec le collège A. Bauchant pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville moyennant une redevance calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour la période de janvier à juin 2012.**

Le montant de la redevance s'élève à 19 476,50 €.

14. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Contrat Enfance Jeunesse conclut entre la ville de Château-Renault et la CAF Touraine pour la période 2008-2011 est arrivé à échéance.

Cette prestation de service CEJ pour 2012 est estimée à 75 000 €.

Les actions éligibles au Contrat Enfance Jeunesse sont :

- ✓ ALSH Elan Coluche
- ✓ ALSH Oxygène
- ✓ Ludo'Châto
- ✓ Poste de coordination (plafonné à 15%)

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse qui prévoit une contractualisation à l'échelle communautaire, sera ainsi intégré au CEJ de toutes les collectivités signataires avec la Caf sur le territoire du Castelrenaudais.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.**

15. KERMESSE RIGOLETTO : TARIFS TOMBOLA ET BUVETTE

Le Conseil Municipal de Jeunes de Château-Renault organise le samedi 12 mai 2012 la kermesse « Rigoletto » à l'ELAN Coluche (entrée gratuite).

Le CMJ propose une vente de billets de tombola ainsi qu'une buvette avec boissons, friandises et barbe à papa.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs ci-dessous :**
 - 200 billets de tombola d'une valeur unitaire de 0,50 €.
 - 300 billets boisson et confiserie d'une valeur unitaire de 1 €.

Château-Renault, le
Le Maire,

Michel COSNIER